

**DECISION N° 2019-578**

MP/BL/KW

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le décret n° 88-451 du 21 avril 1988 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national d'études démographiques, et notamment l'article 15 ;

Vu l'arrêté de concours externe en date du 29 juillet 2019 pour le recrutement d'un-e ingénieur-e de recherche de deuxième classe, BAP D - Sciences Humaines et Sociales, emploi-type : D1A41 - Ingénieur-e de recherche en production, traitement et analyse de données, Affectation : Service des méthodes statistiques à l'Institut national d'études démographiques;

Vu la décision n°2019-577 en date 2 septembre 2019 fixant la liste d'experts scientifiques et techniques de l'Ined,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Composition du jury du concours externe n° 2019-03 pour le recrutement d'un-e ingénieur-e de recherche de deuxième classe, affectation : Service des méthodes statistiques de l'Ined

**Présidente du jury** : **Delphine Roy** – Cheffe du bureau « handicap, dépendance » de la DREES

**Membres** :

-**Gwennaëlle Brilhault** – Responsable du Service des enquêtes et sondages à l'Ined

-**Arnaud Bringe** – Responsable du Service des méthodes et statistiques à l'Ined

-**Michel Guillot** – Directeur de recherche à l'Ined

-**Cris Beauchemin** – Directeur de recherche à l'Ined.

**Article 2** : La secrétaire générale de l'Ined est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au tableau pendant une durée de deux mois.

Paris, le 3 septembre 2019,

La Directrice de l'Ined,



Magda Tomasini